



PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL  
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE**

**Réunion du 15 mars 2011 – Compte Rendu**

• **Etaient présents les membres du CSRPN suivants :**

- Mme - Marie-Madeleine SPELLA, géologue (le matin)  
- Cathy CESARINI, cétologue, vice-présidente du CSRPN  
- Vanina PASQUALINI  
- Christine PERGENT
- MM. - Roger MINICONI, ichtyologiste, président du CSRPN  
- Jean Claude THIBAUT, ornithologue  
- Gérard PERGENT, écologue marin (présent le matin)  
- Jean ALESANDRI, mycologue  
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue  
- Antoine ORSINI, Hydrobiologiste (après midi)  
- Grégory BEUNEUX, mammalogiste (présent l'après midi)  
- Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier  
- Michel DELAUGERRE, herpétologue  
- Christian PIETRI, spécialiste de la faune cynégétique  
- Christophe MORI, écotoxicologue  
- Stéphane SARTORETTO, écologue marin  
- Hervé GUYOT, entomologiste

• **Etaient excusés :**

- Jacques GAMISANS, botaniste/phytosociologue
- Jean Yves COPPOLANI, historien du droit
- Jean FERRANDINI, hydrogéologue
- Xavier PERALDI, économiste

• **Autres personnes présentes (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :**

- Mme – Brigitte DUBEUF, Directrice Adjointe de la DREAL (matin)  
- Yvelise GAUFFREAU, DREAL  
- Marie Luce CASTELLI (OEC) le matin  
- Gwenaëlle LEVIOL (OEC) le matin  
Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique National de Corse, OEC- (après midi),  
- Florence DELAY (BE études Biotope, dossier ZNIEFF),

- MM - Bernard RECORBET, DREAL, secrétaire du CSRPN,  
- Camille FERAL, DREAL (SBSP)

- Brice GUYON , DREAL (SBSP),
- Guy François FRISONI, Directeur de l'OEC (Après midi)
- Jean Michel CULIOLI, OEC
- Mathieu DAUSSET, DIRM (dossier liste locale MER)
- Pasquale MONEGLIA (BE études Endemys, dossier ZNIEFF),

**Excusés :**

LAURENT Francis (CTC)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Brigitte DUBEUF et Marie Luce CASTELLI ouvrent la séance pour cette séance d'installation du CSRPN dans sa nouvelle configuration après son renouvellement.

Elles soulignent l'important travail accompli lors la précédente mandature (18 réunions en 6 ans, nombreuses réunions de groupe de travail, plus de 180 avis donnés) et remercient tous ceux qui ont contribué à cette mission de service public, réalisé bénévolement. Les nouveaux arrivant sont salués et remerciés pour avoir accepté de siéger dans cette instance tout comme ceux qui ont accepté de renouveler leur mandat.

Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter puis M. RECORBET rappelle les missions du CSRPN et présente un bilan détaillé de la présente mandature.

**1/ Election du président et vice-président**

Conformément au règlement intérieur, M.RECORBET demande si des candidatures complémentaires à celles déjà manifestées par Roger MINICONI (présidence) et Cathy CESARINI (Vice-présidence) sont exprimées ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée. M. RECORBET demande si dans ce contexte il doit être procédé à un vote au bulletin secret ? Les membres du CSRPN ne voyant pas l'intérêt d'un vote à bulletin secret, il est procédé au vote à main levée.

Présidence du CSRPN : 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention pour la candidature de Roger MINICONI.  
Vice-présidence du CSRPN : 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention pour la candidature de Cathy CESARINI

Les nouveaux élus remercient leurs pairs de la confiance qui leur est accordée.

**2/ Avis sur le projet de règlement intérieur**

Roger MINICONI propose à l'avis du CSRPN de reconduire le règlement précédent. M. RECORBET indique que la question s'est posée de la possibilité d'un vote par procuration en cas d'absence. Une enquête conduite auprès des autres DREAL les règlements ne prévoient pas cette possibilité (à l'exception d'une DREAL). Il complète son propos en indiquant que cette possibilité ouvrirait la porte à un certain désengagement et fragiliserait le travail en équipe et la convivialité du groupe, sachant qu'il n'y a que 3 réunions par an en moyenne.

Après discussion, le règlement intérieur de 2005 est reconduit.

**3/ Approbation du PV de la réunion du 6 octobre 2010**

Roger Miniconi demande aux membres du CSRPN s'ils ont des remarques à formuler sur le PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV est donc adoptée à l'unanimité des présents à l'exception des nouveaux membres du CSRPN qui ne se prononcent pas.

**4/ Avis sur la liste locale MER (présentation par M. Mathieu DAUSSET)**

M. DAUSSET présente le contexte d'établissement de la liste et les limites juridiques de l'exercice. Il précise que la liste présentée est la même que dans les autres régions (PACA, LRO) de la façade maritime par souci d'homogénéité. Il apporte des précisions sur certains Items. Par exemple pour l'activité jet ski, les activités individuelles ne sont pas concernées.

Des précisions sont apportées sur la notion de "roches vivantes" et M. PERGENT demande à ce que cet item soit rajouté dans la liste pour la Corse. Il exprime également le souhait que soit évité autant se faire que peut l'importation en Corse de souches exogènes à la Corse d'espèces présentes en France mais de souches différentes afin de conserver la variabilité génétique. Après discussion la liste est proposée à l'avis du CSRPN.

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-01, relatif à la liste MER présentée par la DIRM ; le CSRPN demande à ce que soit remis dans la liste les avis sur les "roches vivantes" et que soit mentionné la volonté de limiter les échanges de spécimens entre régions ayant pour conséquence l'appauvrissement de la variabilité génétique.**

**Sous ces conditions :**

- Avis favorables : 15
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

#### **5/ Trame verte et Bleue ; avis sur les listes d'espèces "déterminantes" (OEC et DREAL)**

M.L. CASTELLI rappelle le contexte de la Trame verte et Bleue et son objectif avec un montage illustré. La DREAL précise pour les nouveaux membres du CSRPN que le dossier a fait l'objet d'une présentation détaillée lors des deux précédents CSRPN mais qu'en octobre il avait été décidé de laisser du temps pour se prononcer sur les listes. M. L. CASTELLI précise l'articulation entre le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le PADDUC pour la Corse et le co-pilotage Etat/région (MO CTC/OEC pour le SRCE).

M. DELAUGERRE s'interroge sur la manière d'intégrer les changements climatiques et leurs conséquences sur les habitats et les espèces dans le cadre du SRCE ? Après discussion, le CSRPN souhaite que cette composante puisse être intégrée dans la méthode.

Examen des listes :

**Flore :** dans un souci de simplification et de lisibilité, vis à vis des élus, la DREAL a proposé que la liste des espèces déterminantes des ZNIEFF soit adoptée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Faune des invertébrés :** Mr MORI et Mme LEVIOL proposent de rajouter des crustacés d'eau douce inféodés pour certains aux mares temporaires) ; pour les invertébrés terrestres M. GUYOT propose des compléments, comme *Saga pedo* et se propose de fournir une liste complémentaire ; ces propositions sont adoptées (les listes seront communiquées à la DREAL et à l'OEC dans les prochaines semaines)

**Faune des Poissons :** M. RECORBET suggère de rajouter la Blennie fluviatile ; cette proposition est adoptée ; un débat s'instaure pour l'Epinoche qui est très localisée (Fium'Orbu) et probablement introduite comme le souligne M. ALESANDRI. L'espèce est retirée de la liste. Bien qu'en milieu saumâtre, l'Aphanius de Corse est par contre ajouté.

**Faune des Mammifères :** M. PIETRI suggère de rajouter le Lièvre de Corse qui souffre des effets de coupure (en particulier routes) et qui est un bon candidat à la TVB. Dans le même esprit et compte tenu de son statut au titre de la directive habitats, la DREAL a proposé de rajouter le Cerf de Corse. M. BEUNEUX demande que le Rhinolophe Euryale et la Grande Noctule soient aussi rajoutées. Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Faune des reptiles et amphibiens :** M. DELAUGERRE et RECORBET demandent à ce que la Rainette sarde et le Discoglosse sarde soient rajoutées à la liste. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Faune des Oiseaux :** La DREAL avait communiqué ces remarques et la liste amendée au CSRPN avant la réunion ; M. THIBAUT confirme l'importance de rajouter la Sittelle dont le fractionnement des territoires a fait et continue à faire l'objet d'études. Aucune remarque n'étant par ailleurs formulée, la liste amendée par la DREAL est approuvée à l'unanimité.

La DREAL et l'OEC complèteront donc les listes suite aux demandes et en informeront le MEDDTL et le MNHN.

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-02, relatif aux listes d'espèces déterminantes de la Trame Verte et Bleue sur la base des remarques formulées lors de la réunion et intégrant sur la méthodologie les aspect climatiques**

- Avis favorables : 16
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

## **APRES MIDI**

**6/ avis travaux en Réserve Naturelle ; réhabilitation de la pêcherie au sud de l'étang de Biguglia (M. VALENTINI, Directeur de la Réserve Naturelle)**

M. G. VALENTINI présente un montage illustré sur le projet de réhabilitation de la pêcherie au sud de l'étang, projet qui a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil des Sites. Les études ont montré que la zone d'implantation prévue, jusqu'alors occupée par des vieux camions et des containers plus ou moins dégradés, ne présente que peu d'intérêt pour la faune et la flore caractéristique de la Réserve et ne gêne en rien les espèces protégées.

M. ORSINI demande quel type d'assainissement est prévu ?

M. VALENTINI indique qu'une cuve de réception des effluents sera installée et vidée tous les 3 mois par pompage (camion léger d'assainissement sur prestation), cette solution est plus adaptée que des toilettes sèches vu le contexte.

M. ALESANDRI demande quel type de bois sera utilisé, précisant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la certification sera obligatoire?

M. VALENTINI indique qu'il s'agit de bois tropical certifié. Concernant les poissons, ils ne seront pas traités sur place mais envoyés au fortin ce qui limite les volumes d'eau utilisés.

Roger MINICONI demande au CSRPN de se prononcer sur le projet :

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-03, relatif à la réfection de la pêcherie de la réserve de Biguglia**

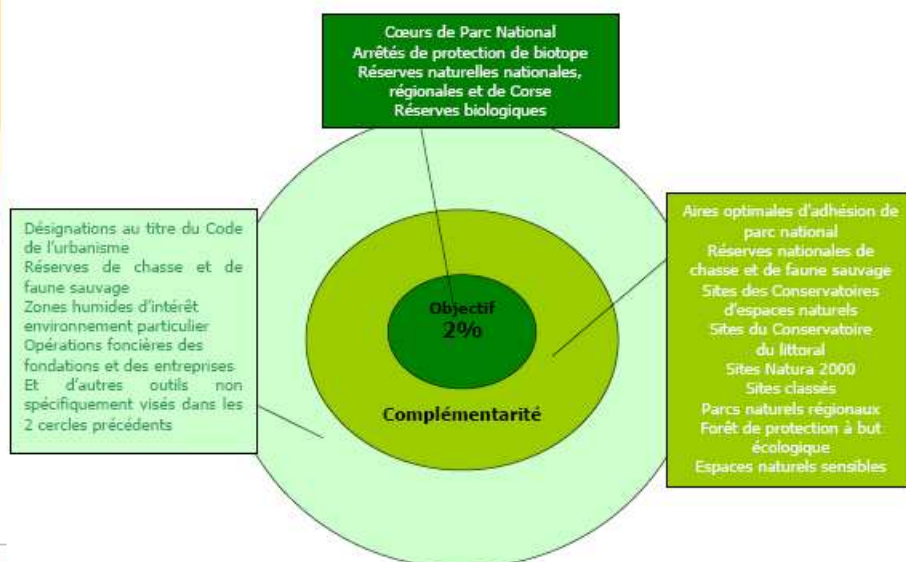
- Avis favorables : 16
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

**7/ avis sur les listes d'espèces et habitats retenus dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (DREAL)**

M. RECORBET présente tout d'abord le champ d'application, de cette stratégie issue du Grenelle de l'Environnement (**article 23 de la loi du 3 août 2009** de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) qui prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) identifiant les lacunes du réseau actuel afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain, voir schéma suivant). Le périmètre juridique de SCAP est présenté et reste assez étroit même si à la périphérie d'autres outils existent et peuvent compléter le dispositif.

## Périmètre de travail (2)

### • Aires protégées considérées

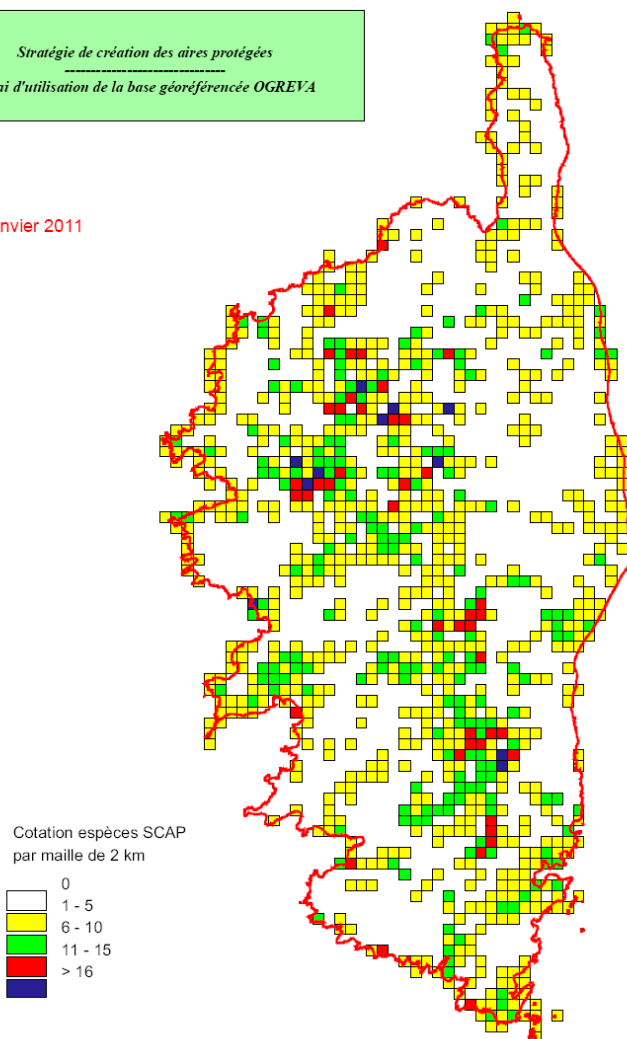


**Soit plus de 350 000 hectares à créer en 10 ans**

Concernant la méthodologie régionale, elle s'appuie tout d'abord sur une approche qualitative et géographique des espèces géo-référencées mentionnées par le MNHN au niveau national et déclinées au niveau régional (avec un système de cotation par espèce) complétée par une liste "bonus" (espèces non mentionnées en liste nationale mais considérées comme importantes en Corse) et une approche au dire d'experts pour certaines espèces de la liste nationale et bonus pour lesquelles les géo-référencements feraient défaut. Les "hots spots" définis par cette approche par maille (voir carte virtuelle) seront ensuite "confrontés à une analyse des projets existants et une approche socio-économique pour aboutir à des propositions. Les délais sont assez contraignants puisque le MEDDTL demande un retour de propositions pour novembre 2011.

En Corse une démarche de pilotage a été entreprise entre la DREAL, l'OEC et le CBNC, avec partenariat élargi à l'ONCFS, l'ONF, le Conservatoire du littoral, le CREN de Corse, l'ONEMA, le PNRC, CRPF, Conseils Généraux, CSRPN (réunion prévue début avril).

26 janvier 2011



La DREAL et l'OEC ont formulé des remarques sur les listes (communiquées avant ou au cours de la réunion)

**Nota bene :** les espèces rajoutées qui ne figurent pas en liste nationale "MNHN" seront analysées avec la liste "Bonus" Corse.

**Flore :** Concernant les espèces des zones humides, G. LEVIOL propose les rajouts suivants :

*Pilularia minuta* en 2+ (14 stations parmi lesquelles 4 mares de la RN Tre Padule et un APPB à Mura dell Unda ; 3 mares sur Frasselli...)

*Eryngium pusillum* en 1+ (Musella seul site français en N 2000 mais prop privée)

*Elatine brochonii* en 1+ (2 stations en Corse : Padulellu en N 2000 mais prop privée + un autre site découvert par Alain Delage mais à vérifier si c'est une Mare Temp et donc si on l'intègre à l'inventaire des mares)

La DREAL a formulé aussi des remarques (voir document envoyé)

Le CBNC note que certaines espèces messicoles sont absentes des listes. M. PARADIS demande à ce que *Silene velutina* soit revue en cotation car il considère que sa présence en réseaux d'espaces protégés est insuffisante. Pour information M. RECORBET précise que l'espèce est présente dans la

RN des Bouches de Bonifacio, sur les APPB et AMPB de Roscana, Cornuta (disparue), Zigliona et Stagnolu.

Après discussion il est proposé que le CBNC centralise les observations et propose la liste définitive. Cette proposition est approuvée.

#### Faune des invertébrés :

M. RECORBET avait proposé une liste complémentaire 'Bonus', orthoptères, odonates et mollusques sur la base de diverses références. M. GUYOT ne comprend pas la logique de la liste du MNHN et souhaite s'accorder le temps de la réflexion pour analyser et compléter éventuellement la liste. L'OEC par l'intermédiaire de M.C. ANDREI-RUIZ (OCIC) note : *" De manière générale OCIC : se poser la question de la représentation à l'échelle du territoire national des insectes non endémiques (ou en limite d'aire) considérés comme rares en Corse... La Corse n'est peut-être pas la région française la plus pertinente pour leur prise en compte, puisqu'ils y sont justement rares..."*

*D'autre part, pourquoi ne pas intégrer tous les insectes endémiques (et ou en limite d'aire) qui sont considérés comme déterminants pour les ZNIEFF de Corse ? A l'échelle du territoire national, ils ne peuvent être pris en compte que sur notre territoire régional..."*

Ses commentaires sur quelques espèces sont mentionnés ci-après :

| Flore / Invertébrés / Vertébrés | Groupes      | Code Taxref (INPN) | Nom scientifique                      | Nom vernaculaire      | Remarque OCIC (MC Andrei-RUIZ)                                                                        |
|---------------------------------|--------------|--------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Invertébrés                     | Coléoptères  | 12336              | Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758         | Grand Capricorne      | ?<br>Corse : pas rarissime... parfois même assez abondant dans certaines suberaies du 2A OK avec MNHN |
| Invertébrés                     | lépidoptères | 54849              | Hyles hippophaes (Esper, 1789)        | Sphinx de l'Argousier | Corse : aucune donnée récente<br>Peut-être même à supprimer de la liste pour la Corse...              |
| Invertébrés                     | lépidoptères | 54837              | Proserpinus proserpina (Pallas, 1772) | Sphinx de l'Epilobe   | Corse : 1 seule station connue (1 obs unique)<br>OK avec MNHN                                         |

**ESPECE PROPOSEES en ANALYSE "BONUS" (hors liste nationale, soit oubliées soit intéressante au plan régional ; ces espèces participeront à la cotation régionale par maille puis par secteur géographique cohérents)**

| Espèce PROPOSEE          | CLASSE VERNACULAIRE | ORDRE VERNACULAIRE | PRIORITE NATIONALE | Remarque OCIC (MC Andrei-RUIZ)                                                                                                                      |
|--------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coenagrion caerulescens  | insectes            | odonates           | ?                  | PNA aussi : très rare en Corse (1 station)<br>Si les 2 autres esp sont prises en compte, pourquoi pas aussi celle là ? Vérifier le niveau national. |
| Saga pedo (Palals, 1771) | insectes            | orthoptères        | hors liste         | Rare en Corse, mais vérifier le niveau national, pas forcément pertinent...                                                                         |
| Fabriciana elisa         | insectes            | lépidoptères       | ?                  | Me paraît être un oubli aussi...<br>Annexe 4 Directive habitats endémiques cyrno-sarde.                                                             |

|  |  |  |  |                                             |
|--|--|--|--|---------------------------------------------|
|  |  |  |  | Représentation sur le réseau SCAP actuel ?? |
|--|--|--|--|---------------------------------------------|

A. ORSINI et C. MORI souhaitent que les espèces endémiques d'eau douce soient intégrées dans l'analyse compte de leur intérêt. Ils se proposent de fournir une liste adaptée. Pour l'Ecrevisse à pieds blancs, d'introduction ancienne le CSRPN acte son maintien dans la liste (un site Natura 2000 existe pour l'espèce, souche restée à l'écart des parasitoses qui ont touché les populations du continent).

En conclusion, le CSRPN est d'accord sur toutes ces remarques et laisse les entomologistes établir une liste d'espèces à proposer tant sur le milieu terrestre qu'aquatique (la DREAL communiquera à M. Guyot les Coordonnées des entomologistes ayant établi la liste nationale)

**Faune des Poissons :** Même proposition que pour la trame Verte et Bleue ; RECORBET suggère de rajouter la Blennie fluviatile (liste Bonus), retrait de l'Epinoche. L'Aphanius de Corse est par ailleurs mis en 2+. Enfin, le Brochet est retiré de la liste car l'espèce a été introduite en Corse et n'a rien à faire dans la stratégie régionale. Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Faune des Mammifères :** Grégory Beuneux avait fait suivre des propositions qui sont adoptées à l'unanimité.

**Faune des Reptiles et Amphibiens :** M. DELAUGERRE demande à ce que soient rajoutées en 1+ le Discoglosse sarde pour lequel peu d'aires protégées existent et l'Euprocte de Corse (oubli manifeste) ainsi que la Salamandre de Corse (liste Bonus) ; M. RECORBET propose la cotation 2+ pour la Cistude (peu d'aires protégées en Corse). Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Faune des Oiseaux :** Deux espèces sont retirées car très peu présentes en Corse voire absentes (Gravelot à Collier interrompu, Busard cendré) mais JC THIBAUT souhaite rajouter des espèces (liste Bonus). Cette proposition est acceptée et en concertation avec C. PIETRI, fera suivre une liste à la DREAL et l'OEC. M. RECORBET avait fait des propositions pour changer de catégories plusieurs espèces ... Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité (Aigle...).

Pour ce qui concerne les habitats, M. SARTORETTO demande à ce que les habitats marins mentionnés soient retirés de la liste car il s'agit manifestement d'une erreur.

Roger MINICONI demande au CSRPN de se prononcer sur le projet de listes ainsi amendées :

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-04, relatif aux listes d'espèces et habitats SCAP, tenant compte de toutes les remarques formulées par le CSRPN**

-Avis favorables : 16

- Avis défavorable : 0

-Abstention : 0

Les listes finalisées (ou presque) d'espèces et d'habitats sont jointes au compte-rendu et seront communiquées au MEDDTL et au MNHN (saisie sur un applicatif dédié à SCAP).

## **7/ avis sur modernisation de la ZNIEFF de Barcaggio (n°00900000) ; Bureau d' Etudes Endemys**

M. MONEGLIA présente un rapport très complet sur l'aire d'étude définie par la DREAL, la juxtaposition avec les espèces et habitats déterminants et le zonage proposé. La possibilité par le CSRPN d'élargir la ZNIEFF à tout le bassin versant est évoquée. M. MONEGLIA souligne que cela risque de faire très grand. Finalement, sur proposition de M. THIBAUT et DELAUGERRE, il est convenu d'élargir aux zones inondables en aval, zones importantes pour les amphibiens et les oiseaux. Par ailleurs M. MORI communiquera au bureau d'études des éléments relatifs à la faune aquatique d'invertébrés.

M. MINICONI demande au CSRPN de se prononcer sur le projet de modernisation de la ZNIEFF :

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-05, modernisation ZNIEFF Barcaggio (n°00900000) favorable à l'unanimité en modifiant le périmètre sur le bassin versant de l'Acqua Tignese (A noter que 3 participants ont été obligés de quitter la séance pour cause de retour sur le continent par avion)**

- Avis favorables : 13
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

## **8/ avis sur modernisation des ZNIEFF de type 1 et 2 de la montagne de Cagna (n°0172 et 01720001) ; Bureau d' Etudes BIOTOPE.**

Mme DELAY présente le travail réalisé sur ces ZNIEFF en précisant les limites de l'exercice (pas d'inventaires botaniques complémentaires par ex., mais simple recherche bibliographique conformément à la commande de la DREAL) ; du travail réalisé il ressort la logique d'élargissement des deux ZNIEFF. Il se pose la question du secteur de Bitalza, riche de plus de 20 bergeries et également riche en plantes patrimoniales comme le souligne L. HUGOT. Après discussion, il est convenu de détourner les bergeries de la ZNIEFF ce qui permet d'identifier néanmoins l'intérêt de la zone. M. THIBAUT demande à bien intégrer l'ensemble de la sapinière et des formations à Pins laricio dans la ZNIEFF. Par ailleurs, M. PIOLI indique la présence de tourbières de pente, signalées et décrites par REILLE en 1974. Ces éléments et la citation bibliographique seront intégrés.

**Avis CSRPN de Corse n° 2011-06, modernisation ZNIEFF de la montagne de Cagna (n°0172 et 01720001) favorable à l'unanimité en intégrant les remarques relatives à Bitalza, au périmètre et aux tourbières**

- Avis favorables : 13
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

## **9/ présentation de la cartographies d'habitats de la vallée du Baracci (DREAL et M. PARADIS)**

Ce travail de cartographie de végétation de la vallée du Baracci a été initié dans le cadre des études des littoraux des Provinces de Livourne et de Corse (Programma PIC INTERREG) et a été présenté une première fois à la session du CSRPN du 14 mars 2007.

Cette cartographie a été convertie en une cartographie des habitats selon le cahier des charges cartographies d'habitat DREAL (rédigé sur la base des préconisations MNHN). Elle sera intégrée dans le réseau de cartographies d'habitats Natura 2000 de la Corse.

De 2006 à 2010 les relevés de végétation manquants ont été effectués par Guilhan PARADIS ; le travail d'informatisation des données a été réalisé par la DREAL Corse. Pour faire suite à un débat antérieur conduit au CSRPN sur l'intérêt de la couche SIG et l'exploitation de la donnée, un soin tout particulier a été apporté à la visualisation des habitats à partir de la structure de la table attributaire de la couche SIG. Outre l'exemple de carte imprimée, une manière de faire des recoupements entre la cartographie et les courbes de niveau a été expliquée afin de montrer un usage peu ordinaire de ce type de travail : la réalisation de transects montrant la répartition des habitats en fonction de l'altitude. En conclusion cette cartographie sera présentée pour validation au CBNC puis au CSRPN lors de la prochaine séance.

L. HUGOT informe l'assistance que la région Corse a été missionnée par le ministère avec deux autres régions (Lorraine et Centre) pour réaliser la cartographie de la végétation de la Corse au 1/50 000.

#### **10/ Avis sur le projet de liste rouge Chauves-souris de Corse (G. BEUNEUX, Groupe chiroptères de Corse)**

M. BEUNEUX, à titre associatif, présente un projet de liste rouge des chiroptères pour la Corse. La méthodologie appliquée respecte scrupuleusement celle qui est recommandée au plan national. Après une présentation détaillée de celle-ci la liste est proposée pour validation.

##### **Avis CSRPN de Corse n° 2011-07, liste rouge des chiroptères de Corse**

**-Avis favorables : 12**

**-Avis défavorable : 0**

**-Abstention : 0**

**(M. BEUNEUX ne prend pas part au vote pour raisons déontologiques)**

En raison de l'heure tardive, la présentation du logiciel Chloris est différée à la prochaine séance.

#### Questions diverses :

##### **- Lâchers de ballons en mer et mortalité Tortues**

Cathy CESARINI demande à ce que le dossier soit évoqué lors de la prochaine réunion. Roger MINICONI indique que ce sera inscrit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fixe la prochaine séance du CSRPN à choisir entre le 23 ou le 26 mai.

L'ordre du jour indicatif comprendra (non exhaustif et sous réserve) :

- Problématique des lâchers de ballons et impact sur la faune marine
- Présentation de la base de données flore avec le logiciel Chloris,
- Procédure d'éco certification PEFC
- Avis sur 3 cartographies d'habitats
- Avis sur le projet de PNA Anchusa crispata
- A compléter...
- Questions diverses.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 18 h 20.

Roger MINICONI, Président du CSRPN de Corse

